



## Échos de L'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues  
Murdered or Missing Persons' Families' Association

Avril 2007

Volume 3 · Numéro 3



SOMMAIRE	Page
Mot du président .....	1
Nouvelles du conseil d'administration.....	3
Bilan des activités .....	4
La part des membres .....	5
Témoignages .....	6
Matière à réflexion .....	7
Le mot de la fin .....	10

## MOT DU PRÉSIDENT

Ah les élections, quel beau moment pour se faire dire qu'au Québec, on prend bien soin des victimes d'actes criminels et de la sécurité des citoyennes et des citoyens! L'ADQ aura été celui qui a le plus abordé ces sujets durant la campagne électorale. Le PQ a traité le sujet du bout des lèvres et le PLQ a confondu promesses et réalisations.

Cela signifie que notre action est primordiale pour sensibiliser le gouvernement et la population à la situation que vit un trop grand nombre de familles lors de l'assassinat d'un proche ou de sa disparition. L'ADQ s'étant montré favorable à nos revendications, nous aurons au parlement du Québec des alliés pour rappeler au gouvernement libéral minoritaire les engagements qu'il a pris en 2003 et 2007.

Depuis deux ans, nous avons interpellé à de multiples reprises les différents ministres du gouvernement Charest sur les dossiers qui concernent les victimes d'actes criminels :

- *L'adoption d'une Charte des droits des victimes d'actes criminels*
- *Une vraie réforme du système carcéral*
- *La nomination d'un véritable ministre responsable des victimes d'actes criminels*
- *Le financement des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels*
- *La réforme de l'IVAC*

- *L'adoption d'une mesure de protection d'emploi pour les proches de victimes*
- *Le contrôle des personnes dont l'état mental représente un danger pour autrui*

Souvenons-nous du meurtre de la jeune Brigitte Serre et du drame de Dawson. Le gouvernement était prêt à tout donner aux victimes au lendemain de ces événements. Trois mois après Dawson, nous interpellions le premier ministre Charest pour lui rappeler que rien n'avait été fait pour les proches des familles des victimes de cette tuerie. Il a dû mandater son ministre de la Justice pour que celui-ci leur vienne en aide. On le voit bien, malgré les engagements publics du premier ministre, on constate que les organisations qui offrent des services d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec doivent revoir leur façon d'intervenir afin d'être plus proactives.

La loi 25, adoptée en décembre 2006, est un minimum acceptable pour les proches de victimes. Les trois régimes sociaux d'aide aux victimes au Québec doivent être harmonisés. C'est une question de justice et d'équité sociale. La réforme de l'IVAC nous permettra peut-être de réaliser le projet défendu par l'ancien ministre de la Justice Me Marc Bellemare. Nous tenterons l'impossible pour faire adopter nos propositions dans le futur régime d'aide aux victimes d'actes criminels, soit :

- *La création d'une Commission d'aide aux victimes d'actes criminels autonome*
- *La rationalisation par l'intégration des structures d'aide aux victimes d'actes criminels*
- *La régionalisation de l'ensemble des services d'aide aux victimes d'actes criminels*
- *Un financement adéquat, équitable et transparent*
- *Des indemnisations appropriées en cas d'homicide*

De plus, nous reviendrons à la charge avec notre demande auprès du prochain ministre de la Justice afin d'intégrer sur le Comité de la réforme des représentants de victimes.

Voilà notre agenda pour les prochains mois. Il est chargé. L'opinion publique et notre présence dans les médias resteront nos armes les plus efficaces. Ceci

afin de faire connaître nos positions et ainsi influencer positivement les décideurs politiques pour qu'ils accordent la même attention et les mêmes droits aux victimes d'actes criminels qu'on le fait pour les criminels.

Nous continuerons de revendiquer nos droits avec dignité et dans un dialogue ouvert avec le gouvernement. Nous n'accepterons pas d'être de simples spectateurs dans le dossier des victimes d'actes criminels.

*Pierre-Hugues Boisvenu*  
*Père de Julie assassinée en 2002*

---

## **NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1) Création de l'ADDVAC**

Le gouvernement du Québec n'accepte pas d'aider l'AFPAD avec sa charte actuelle. Il a donc fallu créer un second organisme voué à la défense des droits des victimes. L'AFPAD a dénoncé auprès du premier ministre cette exigence tout à fait bureaucratique pour avoir accès à une aide financière. C'est là une manifestation ÉVIDENTE que l'administration publique québécoise est incapable de s'adapter aux besoins des citoyens, mais que c'est plutôt aux citoyens à s'adapter à l'administration publique. Une situation que même monsieur Charest dénonçait lors de la campagne électorale de 2003.

La nouvelle association s'appellera donc : Association de défense des droits des victimes d'actes criminels (ADDVAC). Les trois administrateurs de l'association sont :

Michel Surprenant, président  
Lynda Laferrrière, vice-présidente  
Doreen Drummond, secrétaire-trésorière

Il est à noter qu'ils sont également membres du CA de l'AFPAD.

### **2) Bureau de Montréal**

L'AFPAD a ouvert son bureau à Montréal le 15 novembre. Le bureau est maintenant fonctionnel. Voici les numéros de téléphone pour nous joindre par téléphone et l'adresse pour vous y rendre :

Montréal : (514) 396-7389  
Antenne anglophone : (514) 694-6404  
Québec : (418) 686-5443  
Estrie : (819) 620-3554  
Sans frais : 1 877 484-0404

## **AFPAD**

540, Beaubien Est, Bureau 222  
Montréal (QC) H1M 1A9

### **3) Demandes d'aide financière**

Voici en résumé les demandes financières de l'AFPAD à l'étude au gouvernement depuis deux ans (oui, oui, deux ans...) :

- i. Ministère de la Justice du Qc : 35,000 \$ à 50,000 \$
- ii. SACA : 45,000 \$ versés à ADDVAC
- iii. Ministère de la Justice du Canada : 20,000 \$ à 40,000 \$. Le fédéral attend que Québec donne son accord.

### **4) Recours collectif**

Nous planifions une rencontre avec Me Sylvestre pour bientôt. Il faudra songer à de bons arguments pour le convaincre d'entreprendre un recours collectif contre le ministère de la Sécurité publique du Québec. Nous voulons une réponse claire au sujet de la recevabilité de notre demande de recours collectif. Les frais sont de 1,000 \$ au plus. Le dossier est à suivre. Il y aura ajout d'un membre au comité : M. Yves Grimard.

### **5) Histoire de familles...**

L'AFPAD est à refaire son site Internet. Nous désirons accorder encore plus de place aux victimes de disparition ou d'homicide. Nous vous invitons à nous faire parvenir la photo de votre proche ainsi que les éléments entourant l'histoire du drame.

### **6) Activité de financement de la région de Québec**

Voilà que des membres de Québec, inspirés par le spectacle bénéfice de Sherbrooke ont mis sur pied une activité de financement au profit de l'AFPAD :

ÉVÉNEMENT : **SPINNING**

DATE : **Samedi le 14 avril 2007**

ENDROIT : **Club AVANTAGE, 1080 rue Bouvier à Québec**

HEURE : **10 h 00 à 16 h 00**

Plusieurs compagnies commanditent l'événement en louant un vélo de 500 \$ pour une commandite « or » ou un vélo de 150 \$ pour une commandite « argent ». Chaque commanditaire compose une équipe de cyclistes afin que tous les vélos soient occupés à pleine capacité durant les 6 heures que durera le *Spinning*.

Nous invitons le grand public à venir encourager nos cyclistes. Les gens pourront profiter de ce moment pour laisser un petit don dans la boîte prévue à cet effet.

Plusieurs entraîneurs qualifiés seront présents pour animer les 6 heures. Des massothérapeutes seront sur place afin de masser nos cyclistes. Nous vous attendons en grand nombre !

*Claire Falardeau, AFPAD Québec  
Sœur de Suzanne assassinée en 1988*

## 7) Assemblée générale annuelle 2007

NE PAS OUBLIER, la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'AFPAD qui aura lieu à Montréal le **samedi 12 mai**.

La rencontre se tiendra au Centre des loisirs de Ville St-Laurent, située au 1375, rue Grenet, Ville St-Laurent, à la salle AB-225 à compter de 10h00 pour se terminer vers 16h00..

L'AFPAD a invité des conférenciers captivants et vous serez appelés à élire le nouveau CA pour 2007-2008 ainsi qu'à adopter le plan d'action de l'association.

L'AFPAD compte sur vous pour que les droits des familles de milliers de personnes assassinées depuis 30 ans soient enfin reconnus

## 8) Le bureau de l'AFPAD est à la recherche d'un(e) employé(e) de secrétariat.

### Poste à combler :

Secrétaire

### Conditions :

- Emploi à mi-temps, de 15 à 20 heures semaine selon la disponibilité de l'employé(e).
- La rémunération de vos services est basée sur un salaire à taux horaire de 15,00\$

### Lieu de travail :

- Bureau permanent à Montréal (Coin Beaubien & Langelier)

### Description sommaire des tâches et des responsabilités :

L'employé (e) sera sous la supervision de la coordonnatrice du bureau de la région de Montréal.

Les mandats principaux qui lui seront confiés sont les suivants :

- Constituer les dossiers des familles membres
- Documenter des problématiques particulières touchant les proches de victimes
- Assumer la responsabilité du système de classement et d'archivage
- Se charger de la mise à jour et de l'exactitude des bases de données de l'organisme

- Effectuer la mise en page des documents et en vérifier l'orthographe et la grammaire

### Profil recherché :

- Diplôme d'études postsecondaires en secrétariat ou technique de bureau
- Un minimum de trois années d'expérience de travail dans un poste similaire
- Excellente maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit et bonne connaissance de l'anglais
- Très bonne connaissance de l'informatique et maîtrise de la suite Microsoft Office - Word, Excel, PowerPoint
- Sens inné de l'organisation, du détail et d'analyse
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de bon jugement, et d'un souci de confidentialité

Pour en savoir plus sur le poste veuillez contacter Mme Raymonde Hébert, coordonnatrice du bureau de la région de Montréal au (514) 396-7389

Les personnes intéressées sont priées de présenter leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation **avant le 4 mai 2007**, à l'adresse suivante : [administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca). Veuillez indiquer clairement dans l'Objet : « Emploi de secrétaire »

Nous remercions à l'avance tous les candidat(e)s et les informons que nous ne communiquerons qu'avec ceux qui seront retenus pour une entrevue.

---

## BILAN DES ACTIVITÉS

### 1. Spectacle bénéfique au Théâtre Granada

Le spectacle du 10 mars à Sherbrooke au profit de l'AFPAD aura été un véritable succès sur toute la ligne. Plus de 800 personnes ont assisté au spectacle. L'objectif de 15,000 \$ a été atteint et même dépassé car les profits réalisés sont de 16 300 \$.



Comité organisateur : Isabelle Dumas, Valérie Beauchesne, Diane Carlos, Marie-Michèle Bergeron, Jean-Luc Peck, Martin Labonté, P-H Boisvenu, Vicky Gaudet et Annie Corriveau qui n'apparaît pas sur la photo

## Retombées des conférences

Bonjour M. Boisvenu,

Je voulais juste vous confirmer que vous allez recevoir un chèque du collège dans les environs du 15 avril. De plus, je vais faire une levée de fonds demain midi (jeudi) pour l'AFPAD.

Je dois vous dire aussi que vous nous avez donné une très belle conférence hier. Tous ceux qui y étaient sont d'accord pour dire qu'il faudrait vous faire revenir dans le cadre d'un cours de psychologie. Vous nous avez fait voir la dimension de la criminalité sous un oeil bien différent de ce qu'on peut voir dans les médias. Cette prise de conscience est bien plus que nécessaire! Bravo pour votre belle personnalité rayonnante! Vous me donnez encore plus le goût de poursuivre mes études en criminologie pour que je puisse y mettre un peu du mien aussi!

Sur cette note, je vous souhaite de passer une belle fin de journée (malgré le mauvais temps!) et je vous redonne des nouvelles très prochainement.

*Karyn Corriveau, étudiante  
Collège de Terrebonne*

## 2. Bonne nouvelle

La loi 25, adoptée en décembre 2006 par le gouvernement du Québec augmente les frais funéraires de 600 \$ à 3 000 \$. Cette loi rend également les proches de victimes d'homicides admissibles à un soutien psychosocial.

Attention, la loi a une portée rétroactive au mois de mai 2006, c'est-à-dire que toutes les familles dont un proche a été assassiné après le mois de mai 2006 sont admissibles aux 3000 \$ pour les frais funéraires et à l'aide psychosociale. Il est **IMPORTANT** de se rappeler que les familles ont **un an**, c'est-à-dire jusqu'au **22 mars 2008** pour se prévaloir de cette loi.

Adressez-vous à l'AFPAD si vous ne savez pas comment procéder pour recevoir cette aide.

## 3. Dernière heure

Mardi, le 10 avril dernier, l'AFPAD a reçu du ministère de la Justice du Québec une subvention de **50 000 \$ du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)**. Cette subvention permettra à l'AFPAD de réaliser 7 projets auprès des familles membres de l'association. Visitez notre site Internet pour en savoir plus.

L'AFPAD attend toujours du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (SACA) **une**

**subvention de 45 000 \$** qui servirait exclusivement à financer les opérations de l'association.

---

## LA PART DES MEMBRES/ MEMBERS' PART

### 1) Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres. L'autocollant de l'AFPAD est aussi disponible en anglais.

### 2) Changement d'adresse.... Changement d'adresse.... Changement d'adresse....

S.V.P., veuillez aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais. Nous acheminons régulièrement aux membres des messages d'information, il est donc important pour l'AFPAD d'avoir vos coordonnées.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez de nous envoyer votre adresse électronique.  
**sos@afpad.ca Sans frais : 1-877-484-0404**

### 3) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD (MMPFA) demande à tous ses membres de lui faire parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers comme par exemple: les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaît le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

### 4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire



parvenir une véritable photo plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

De plus, l'AFPAD projette de développer dès ce printemps un résumé des dossiers de meurtre pour notre site Internet. Ainsi, en cliquant sur la photo de la victime publiée sur le site, on atteindra une page qui réunira l'historique du cas incluant le procès, la condamnation, la période d'emprisonnement effective, la libération, etc. Ce sera pour nous la façon de démontrer que la « Justice » n'a pas souvent le bras lourd !

### 5) MMPFA stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.



Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows. The MMPFA sticker is also available in French.

### 6) Change of Address.... Change of Address Change of Address....

If you change your address, phone number or e-mail, please let the MMPFA know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the MMPFA to have up-to-date contact information.

Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

**sos@afpad.ca Toll free: 1-877-484-0404**

### 7) MMPFA Archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the MMPFA asks all its members to send it *all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned*. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

### 8) Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an actual photo rather than one that you have printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

In addition, the MMPFA is planning to create a summary of murder cases for our Internet site this spring. Anyone who clicks on the photo of a victim published on the site will be directed to a page with the entire history of the case including the trial, the sentence, the actual prison time served, the release, etc. This will be our way of showing that "Justice" is not always served!

---

## TÉMOIGNAGES

### La force de l'entraide

Aujourd'hui, nous sommes le 3 avril 2007. Cela fait 3 ans que mon fils a été assassiné. Est-ce que l'on fête ça ? Dans les familles de mes parents ont a l'habitude de dire que l'on fête le X ième anniversaire du décès de untel. Pour moi maintenant c'est un non-sens. On fête quoi ? La vie de mon fils arrachée alors qu'il avait tant de projet, d'ambition, de rêve. Ma vie plus jamais, jamais n'aura le même sens, 3 ans c'est aussi un peu moins que le temps que son assassin passera en prison. Il sera officiellement en libération conditionnelle en décembre 2007. Mais comme la loi l'autorise, il a fait une demande de semi-liberté. Je devrai l'affronter, affronter les décideurs pour les convaincre de ne pas accepter. Il m'a enlevé mon oxygène, mon fils est sous la terre depuis à peine 3 ans et lui, lui il veut respirer. L'audience est fixée pour août, d'ici là je vais vivre sur le pilote automatique.

Je me suis trouvé perdu après l'appel du bureau des libérations conditionnelles. Après les conseils de membres de l'AFPAD sur le Forum du site je me suis décidé à communiquer avec M.Boisvenu. Il m'a spontanément dirigé vers un autre membre. Je ne peux que l'en remercier. Cette dame a été mon ange du jour. Elle est déjà passée par là. Avec beaucoup de compassion et de compréhension, elle m'a guidée, orientée, tenu la main, encouragée et donné du courage. Elle m'a confirmé que bien sûr ce ne sera pas facile mais que les agents responsables de nous aux libérations conditionnelles ne me quitteraient pas et me soutiendraient.

Il était important pour moi que je puisse entrer en contact avec une victime qui était passée par là même s'ils ont des gens là-bas au CNLC pour nous aider. Ce n'est pas la même chose. Je remercie monsieur Boisvenu d'avoir eu la bonne idée de me diriger vers cet autre membre et je remercie surtout cette personne d'avoir accepté de revivre son drame pour me soutenir dans le mien.

Cécile Girard  
Mère de François Cardinal assassiné en 2004

### Faits divers

*J'ai assisté avec impuissance au prononcé de la sentence,  
Quelques années calculées, juste assez pour fermer le dossier,  
Toé ta peine tu vas la purger, toé ta peine tu l'as méritée,  
Mais moé la mienne, mais moé la mienne, mais moé ma peine...  
Je ne veux pas comprendre ta démence, ni même me faire violence,  
Moé tout ce que je veux, tout ce que je veux :*

*C'est crier à l'univers,  
Que c'est pas juste un fait divers,  
Pas juste une affaire classée que tous ont oublié,  
Pour moé c'était ma mère,  
Pour d'autre c'était un chum, une fille, un frère  
Partis sans le vouloir, partis sans dire au revoir,  
Disparus, inconnus, on n'en parle même plus,  
Disparus, inconnus on s'en souvient plus.*

*Comme un loup dans une bergerie,  
T'as fait basculer ma vie,  
Me laissant que mes souvenirs pour m'empêcher moi aussi de mourir,  
Pour étouffer ma rage, pour garder son image  
Pour apaiser l'orage, pour tourner la page,  
Moé tout ce que je veux, tout ce que je veux :*

*C'est crier à l'univers,  
Que c'est pas juste un fait divers,  
Pas juste une affaire classée que tous ont oublié,  
Pour moé c'était ma mère,  
Pour d'autre c'était un chum, une fille, un frère  
Partis sans le vouloir, partis sans dire au revoir,  
Disparus, inconnus, on n'en parle même plus,  
Disparus, inconnus on s'en souvient plus.*

*Murée dans mon silence, privée de sa présence,*

*Apprivoisant l'ultime distance, acceptant son absence,  
Regardant vers demain, continuant mon chemin,  
Me disant que tout ça c'est pas pour rien,  
Que malgré tout c'est pas la fin,  
Moé tout ce que je veux, tout ce que je veux :*

*C'est crier à l'univers,  
Que c'est pas juste un fait divers,  
Pas juste une affaire classée que tous ont oublié,  
Je veux juste crier à l'univers...  
Qu'elle était ma mère.*

Ce texte a été pour moi une façon de me libérer de beaucoup de peine. Il m'a été utile et je sais qu'il pourrait sûrement l'être pour d'autres. J'aimerais bien vous l'offrir pour qu'il devienne peut-être une "voix" pour votre Association. Pour que l'on n'oublie jamais et qu'on finisse par comprendre que toute cette violence ne doit pas rester muette et servir uniquement à remplir des chroniques de "faits divers".

Lyne Béland  
Fille de Diane Labelle assassinée en 1994

### Erreur sur la personne

Le 14 mars dernier, ça faisait cinq ans que mon fils fut assassiné par les motards. C'était une « Erreur sur la personne »....

Tu sais Yves, ton meurtrier court toujours. Il est toujours en liberté. Toi tu n'es plus là.

Tes enfants, ta soeur, ta mère, la famille et tes amis ont le coeur brisé. Tu leur manques énormément.

La violence est toujours aussi présente. Quel dommage !!!! Tant de familles brisées.

Tu nous manques Yves.

Ta mère qui pense à toi pour toujours,

Dolorès Mallet  
Mère de Yves Albert assassiné en 2002

---

## MATIERE A REFLEXION

### Le traitement des victimes dans le système de justice pénale et son impact

Résumé du rapport présenté à la première conférence annuelle en l'honneur de Micheline Baril

Pendant les années 1980 et 1990, de nouvelles législations et de nouveaux programmes ont été introduits au Québec afin d'améliorer le traitement des victimes d'actes criminels. La présente étude vise à fournir de l'information systématique sur la manière

dont les victimes sont traitées au sein du système de justice pénale depuis l'introduction de ces nouvelles mesures. Les résultats démontrent que les victimes ne sont pas systématiquement informées des services d'aide et d'information disponibles. Près de la moitié des victimes de crimes contre la personne ont indiqué ne pas avoir reçu d'information au sujet du programme provincial d'indemnisation aux victimes d'actes criminels. La majorité des victimes n'ont pas été informées des développements dans leur dossier.

Presque toutes les victimes (91 %) voulaient être avisées des développements dans leur cause et plus de 70 % des répondants étaient insatisfaits des informations reçues à ce sujet. De plus, leur insatisfaction a augmenté avec le temps.

Ces résultats indiquent que les services d'information en place, plus particulièrement le programme INFOVAC-PLUS, ne répondent pas au besoin d'information des victimes. Confrontées à la réalité d'un système les négligeant, les victimes sont graduellement devenues désillusionnées et insatisfaites de leur traitement dans le système de justice pénale. L'ensemble des résultats démontre que l'expérience des victimes avec le système de justice

pénale peut aider ou nuire à leur rétablissement. Les victimes qui ressentent ne pas avoir été traitées justement par les autorités et les victimes dont la crédibilité a été mise en doute sont plus propices à souffrir de symptômes du PTSD et à avoir une faible estime de soi.

*Jo-Anne Wemmers, Ph.D.*

*Katie Cyr, Candidate au doctorat*

Centre international de criminologie comparée  
Université de Montréal  
International Centre for Comparative Criminology  
University of Montreal

*Vous trouverez le rapport complet sur notre site Internet : [www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)*

**LES BESOINS DES VICTIMES DANS LE  
SYSTÈME DE JUSTICE CRIMINELLE**

*You will find the complete document on our Internet site: [www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)*

**VICTIMS' NEEDS WITHIN THE CONTEXT  
OF THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM**

### **Assemblée générale annuelle 2007**

DATE : Samedi 12 mai

ENDROIT : Centre des loisirs de Ville St-Laurent,

ADRESSE : 1375, rue Grenet, Ville St-Laurent, salle AB-225

ORDRE du JOUR :	10 h 00	<b>Accueil</b> • Brioche et café
	10 h 30	Mot de bienvenue
	10 h 45	Présentation du Conseil d'administration
		Pensée pour nos disparu(e)s
	11 h 00	Bilan des activités pour l'année 2006
	11 h 15	Bilan financier et nomination des vérificateurs pour 2007
	11 h 30	Élection au CA de l'AFPAD
	<b>12 h 00</b>	<b>Dîner</b> • Buffet froid sur place
	13 h 00	Première conférence
	14 h 00	Plénière
	14 h 15	Deuxième conférence
	15 h 00	Plénière
	<b>15 h 15</b>	<b>Pause</b> • Brioche et café
	15 h 30	Plan d'action 2007
	15 h 45	Bilan de la journée
	<b>16 h 00</b>	<b>Fin de la rencontre</b>



L'AFPAD compte sur vous pour que les droits des familles de milliers de personnes assassinées depuis 30 ans soient enfin reconnus.

## QUELQUES MOTS sur le bulletin

---

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

## ABONNEMENT

---

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

## CALENDRIER du bulletin

---

Date de tombée	Date de parution
28 février	15 mars
28 mai	15 juin
28 août	15 septembre
28 novembre	15 décembre

## COORDONNÉES :

---

Échos de l'AFPAD  
C.P. 333,  
Place de la Cité,  
Sherbrooke, Qc J1H 5J1

Sans frais : 1-877-484-0404  
Montréal : (514) 396-7389  
Québec : (418) 686-5443  
Service anglophone : (514) 694-6404  
Courriel : [afpad@bellnet.ca](mailto:afpad@bellnet.ca)  
Site Internet : [www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)

## CONSIDÉRATIONS générales

---

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

## COMITÉ du bulletin

---

Coordination :	Diane Carlos
Révision des textes :	Johanne Claveau
Traduction :	Christine Tellier
Mise en page :	Diane Carlos
Numérisation des photos :	Diane Carlos
Envoi postal :	Pierre-Hugues Boisvenu

## ÉQUIPE de rédaction

---

Mot du président :	Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles de l'exécutif :	Pierre-Hugues Boisvenu
Bilan des activités :	Pierre-Hugues Boisvenu
AFPAD – West Island :	Doreen Haddad-Drummond
AFPAD – Québec :	Claire Fa lardeau
La part des membres :	Diane Carlos

## COLLABORATEURS

---

Lyne Béland, Karyn Corriveau, Katie Cyr, Cécile Girard, Dolorès Mallet, Jo-Anne Wemmer



**PROCHAINE PARUTION**

**15 JUIN**

**DATE LIMITE POUR REMETTRE  
VOS TEXTES :**

**28 MAI**

